

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, vendredi 4 février 2022

Économie sociale et solidaire. Les acteurs de l'emploi s'accordent pour relier offres et demandes d'emploi

Six acteurs de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté, dont l'UDES et Pôle Emploi ont conclu une convention pour faciliter le recrutement dans les entreprises sociales et solidaires.

Dans la région à fin décembre 2021, 102 516 personnes sont en recherche d'emploi depuis un an ou plus. Dans le même temps, 1 500 postes sont vacants dans les activités du social et du médico-social et en particulier dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Plus largement, les secteurs de l'éducation populaire, de l'animation, du sport, du tourisme et de l'insertion par l'activité économique rencontrent de réelles difficultés de recrutement et de professionnalisation.

Pour résoudre ce paradoxe, l'Union des employeurs de l'ESS (UDES), la Chambre régionale de l'ESS (Cress), Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, l'Apec, l'Association régionale des Missions locales (ARML BFC) et Cheops BFC (Cap emploi)* associent leurs compétences et leurs savoir-faire et prévoient des actions concrètes pour aider les employeurs à recruter des publics éloignés de l'emploi.

« C'est une grande satisfaction pour Pôle emploi de renouveler cette convention avec l'UDES et de l'élargir à l'ensemble des partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), tout particulièrement en cette période de sortie de crise où de nombreux postes sont à pourvoir, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire » a déclaré le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, Michel Swieton.



Faire connaître, valoriser et expérimenter les métiers de l'ESS

Afin d'atteindre les deux objectifs que sont le renforcement de l'attractivité des métiers de l'ESS et l'accompagnement au recrutement des employeurs, la convention signée le 3 février 2022 prévoit plusieurs axes d'intervention :

1. **Renforcer la connaissance des conseillers professionnels** sur les potentialités d'emploi et de formation vers le secteur de l'ESS.

2. **Promouvoir les offres de l'ESS** via les dispositifs officiels existants, [le Portail de l'emploi](#) de l'UDES et le réseau des Missions locales ;
3. **Mieux faire connaître le secteur de l'ESS** via des services digitaux et des événements ;
4. **Adapter l'offre de services des membres du Service public pour l'emploi** (Pôle emploi, Apec, Missions locales, Cap emploi) aux modèles d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ;
5. **Permettre aux demandeurs d'emploi d'expérimenter** un métier pendant un période de mise en situation en milieu professionnel. Pôle emploi organise le dispositif, l'UDES relaie les demandes d'entreprises et la Cress organise des rencontres entre demandeurs et recruteurs ;
6. **Favoriser les échanges d'informations** et la connaissance mutuelle des équipes des structures signataires.

Ces axes de collaboration seront déclinés selon une feuille de route opérationnelle annuelle, déclinée de 2022 à 2024 et suivis par un comité de pilotage et un comité technique.

QUI SONT LES SIGNATAIRES ?

L'UDES, Union des employeurs de l'Économie sociale et solidaire regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs, soit 16 branches et secteurs professionnels.

La Cress BFC assure au plan régional la promotion et l'appui au développement de l'ESS. Elle regroupe près de 120 réseaux régionaux et entreprises de l'ESS.

Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur 45 agences de proximité avec plus de 2 000 professionnels au plus près des besoins des territoires.

L'Apec, agence pour l'emploi des cadres, accompagne l'évolution professionnelle des cadres et jeunes diplômés.

L'ARML BFC, association régionale, regroupe, coordonne et anime 26 Missions locales de Bourgogne-Franche-Comté.

Cheops BFC, réunit les sept Cap emploi de la région, associations qui accompagnent les personnes en situation de handicap et favorisent leur recrutement ou maintien dans l'emploi.

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

Avec près de 100 000 salariés, 10 000 établissements employeurs, et 2,7 Mds€ de rémunération brute, l'emploi social et solidaire est un poids lourd de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté. L'ESS regroupe les coopératives, mutuelles, associations et fondations, et les sociétés commerciales qui appliquent les principes de l'ESS.

L'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique présent dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par : la primauté de l'objet social sur le capital ; l'utilité sociale ou collective ; la non-lucrativité individuelle ; une gouvernance démocratique ; la liberté d'adhésion et la mixité des ressources.